

De son côté, un auteur allemand qui, dans la question luxembourgeoise, prend nettement position contre SERVAIS et ROTHAN (L'affaire du Luxembourg, 1882, v. fasc. VII de la Biographie nationale) et pour lequel le Luxembourg est « une nullité politique et morale », prétend qu'une amie parisienne du roi grand-duc, Madame MUSARD, aurait plaidé en faveur de l'annexion du Luxembourg. D'après une autre source cette dame aurait d'autant plus engagé Guillaume III à vendre le Grand-Duché que, selon des on-dit, l'empereur lui aurait promis un cadeau de un million. (60)

Au moment qui nous occupe la situation à la Cour néerlandaise était la suivante. Pour le roi grand-duc la cession du Grand-Duché était devenue vraiment alléchante puisque, d'un même coup, elle évitait une conflagration européenne et, grâce au prix de vente, ferait remonter le niveau assez bas de la cassette royale. \*) La reine SOPHIE, que nous savons francophile, applaudissait aux propositions impériales et se savait en ce point d'un commun accord avec le ministre van ZUYLEN. Quant aux sentiments du prince d'ORANGE on les disait être également en ce point du côté de sa mère bien que le prince HENRI — le seul à la Cour défendant le point de vue proprement luxembourgeois — prétendit au sujet de son neveu « qu'il serait difficile de dire quelque chose de positif. » (62) Seuls à la Cour, le prince FREDERIC et sa femme, soeur du roi Guillaume de Prusse, avaient leurs sympathies orientées vers ce dernier pays.

Guillaume III, en acceptant l'offre de Napoléon III, crut être malin en posant deux conditions : l'abandon du projet de la conclusion d'un accord secret entre la France et les Pays-Bas et l'assentiment de la Prusse à la cession du Grand-Duché. Cette dernière condition, le roi grand-duc ne manqua pas de la faire connaître le 26 mars à M. de Perponcher, ministre de la Prusse à La Haye. Inutile de dire que du côté de la France on avait vainement essayé de dissuader Guillaume III de cette idée qu'on disait être une gaffe, gaffe qui nous préserva de la perte de notre autonomie. D'aucuns ont interprété le geste de Guillaume III comme une partie remise dans l'intention d'obtenir une surenchère de la part de la Prusse. (63) Après avoir lu le livre de Servais déjà cité et surtout examiné les erreurs et omissions que le futur plénipotentiaire luxembourgeois à Londres a redressées, nous ne partageons pas cette opinion.

Jusqu'ici et dans l'ignorance des propositions françaises concernant l'accord secret avec les Pays-Bas, BISMARCK avait fermé l'oeil ; toutefois, pour montrer sa force, il n'omit pas de faire publier les traités secrets conclus en août 1866 avec les Etats de l'Allemagne méridionale qu'il tenait sous sa férule grâce au Zollverein. Il aurait également dit au comte de Bethusy-Huc, chef du parti conservateur : « Nous ne commencerons pas une grande guerre à cause de 200 000

---

\*) D'après un correspondant du « Temps » la famille d'Orange, sauf le prince FREDERIC, oncle du roi, n'était pas riche. (61)